



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6389^e séance

Jeudi 23 septembre 2010, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Gül	(Turquie)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Fischer
	Bosnie-Herzégovine	M. Silajdžić
	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Wen Jiabao
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Clinton
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Kouchner
	Gabon	M. Bongo Ondimba
	Japon	M. Kan
	Liban	M. Sleiman
	Mexique	M ^{me} Espinosa Cantellano
	Nigéria	M. Jonathan
	Ouganda	M. Museveni
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Hague

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Les moyens d'assurer l'efficacité du rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales

Lettre datée du 1^{er} septembre 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/461)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Les moyens d'assurer l'efficacité du rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales

Lettre datée du 1^{er} septembre 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/461)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue aux chefs d'État et de gouvernement, au Secrétaire général, aux ministres et aux autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Cette présence confirme l'importance de la question à l'examen.

Le sommet du Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/461, qui contient le texte d'une lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document d'orientation sur la question à l'examen.

Avant de donner la parole au Secrétaire général, je voudrais m'arrêter brièvement sur les raisons qui ont motivé la tenue de cette réunion importante. Tout d'abord, il n'est pas très fréquent que le Conseil de sécurité se réunisse à un aussi haut niveau. Je tiens donc à remercier chacun des membres ici présents d'avoir accepté mon invitation et de participer à cette séance. Je suis convaincu que l'occasion de notre réunion d'aujourd'hui va nous permettre d'échanger nos points de vue sur l'évolution de la situation en matière de sécurité ainsi que sur l'efficacité des instruments dont peut user le Conseil de sécurité.

À cet égard, nous devons reconnaître que le monde a considérablement changé depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies en 1945. La menace principale que cette Organisation visait à prévenir – la guerre entre les États – a été supplantée par de nouvelles menaces régionales et mondiales à la

sécurité. En effet, ces dernières décennies, le Conseil de sécurité s'est occupé de questions extrêmement complexes telles que les conflits internes, l'effondrement de certains États, la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Dans ce nouveau contexte stratégique, on ne peut plus maintenir la sécurité et la paix par les seuls moyens militaires. Les facteurs historiques, sociaux, culturels, politiques, démographiques et économiques entrent de plus en plus en ligne de compte et orientent nos actions et réactions. En particulier, l'examen des liens complexes entre démocratie, développement et sécurité doit maintenant être au cœur de toute action en faveur d'une paix durable. Cela nous oblige par conséquent à adopter une conception plus globale de la paix et de la sécurité, davantage fondée sur la coopération.

Le Conseil de sécurité, auquel la Charte des Nations Unies a confié la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales doit donner l'exemple en suivant cette voie. C'est précisément l'objectif visé avec la tenue de ce sommet : procéder à un examen d'ensemble du contrôle international sur le plan de la sécurité et réitérer et renforcer notre engagement face à l'évolution des problèmes. Vingt ans après la fin de la guerre froide et 10 ans après le début du XXI^e siècle, c'est aujourd'hui le meilleur moment de le faire.

Je suis donc persuadé que la présente séance nous permettra de faire le bilan de nos actions passées, d'orienter fermement nos actions futures et de définir une vision ambitieuse en matière de paix et de sécurité collective. J'espère qu'elle permettra également de donner un nouvel élan au Conseil de sécurité et une nouvelle impulsion à ses travaux en faveur du maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

À l'issue de cette séance, j'espère que nous pourrions transmettre trois messages essentiels à la communauté internationale. Le premier est lié à la nécessité d'adopter une conception intégrée de la paix et de la sécurité. Les instruments opérationnels dont dispose le Conseil de sécurité – diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix et consolidation de la paix – doivent être utilisés dans un cadre stratégique cohérent.

Le deuxième message doit souligner la nécessité d'adapter constamment nos réponses et nos actions, en fonction de l'évolution des circonstances.

Le troisième et dernier message doit insister sur la nécessité d'établir de nouveaux partenariats plus solides entre toutes les principales parties prenantes – en particulier le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission de consolidation de la paix, les organisations régionales et les institutions financières internationales – pour les aider à régler les problèmes nouveaux rencontrés sur le plan de la sécurité. J'en termine ainsi avec mes observations afin de nous permettre d'engager le débat.

J'invite maintenant le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à prendre la parole.

Le Secrétaire général (parle en anglais) : Je félicite le Gouvernement turc d'avoir organisé ce sommet du Conseil de sécurité axé sur la prévention et le règlement des conflits et le rétablissement de la paix. Depuis la fin de la guerre froide, le nombre des conflits violents a baissé. Les succès enregistrés dans le rétablissement et le maintien de la paix ont été déterminants en la matière. Et pourtant, nous continuons de vivre dans un monde troublé, par des nouvelles menaces et des points chauds. Souvent, lorsque la violence éclate, le monde se tourne vers l'ONU. Nous sommes au centre de la gestion des crises qui éclatent dans toutes les poudrières du monde.

Au Conseil et au Secrétariat, nous avons beaucoup progressé dans la façon dont nous réagissons face à ces divers défis. Nous avons donné une nouvelle vigueur à la diplomatie préventive et amélioré la capacité de médiation de l'Organisation. Nous sommes plus prompts à réagir face à des problèmes, de la Guinée au Kirghizistan. Nous continuons d'améliorer l'efficacité de nos opérations de maintien de la paix, notamment par le biais de l'initiative Horizons nouveaux. Cette initiative – qui comprend la Stratégie globale d'appui aux missions – est conçue de manière à nous aider à mieux nous adapter à des situations complexes – terrains difficiles et situations politiques instables – et à mieux faire face aux implications financières et technologiques de ce travail.

Nous pouvons citer davantage d'exemples où des opérations de rétablissement et de maintien de la paix sont menées de concert, comme c'est le cas à Chypre. Nous continuons de renforcer notre équipe d'émissaires, d'accroître la coopération avec nos partenaires régionaux et d'appuyer nos missions et nos bureaux régionaux. Nous avons déployé 122 000 civils et militaires dans 15 missions de maintien de la paix, et

4 000 autres personnes dans 14 missions politiques sur le terrain. Et tout ce personnel continue de s'acquitter de mandats très étendus.

Nous avons renforcé la consolidation de la paix afin d'assurer la durabilité de ces efforts. Les dotations accordées par le Fonds pour la consolidation de la paix sont de plus en plus ciblées et de plus en plus opportunes. Nous œuvrons à protéger les civils dans les conflits armés – tant dans le cadre des mandats de maintien de la paix que dans celui de notre assistance humanitaire. Les viols en masse choquants perpétrés le mois dernier dans l'est du Congo nous rappellent à quel point ce défi est difficile à relever. J'ai demandé à ma Représentante spéciale sur la question, M^{me} Margot Wallström, de nous aider à mettre au point des mécanismes plus vigoureux pour réagir face à ces atrocités. Nous avons également pris des mesures pour améliorer la sécurité des milliers de membres de notre personnel qui, chaque jour, mettent leur vie en péril pour améliorer celle des autres.

Ces changements progressifs mais importants accroissent de plus en plus l'efficacité de notre engagement dans des zones troublées. Mais nous devons faire plus. Je vais me concentrer sur quatre questions critiques.

Premièrement, nous devrions cesser de procéder comme si le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix constituaient un enchaînement bien net d'actions. Ces outils doivent être déployés de manière intégrée, et ne pas être gardés dans des silos séparés. Nous devons continuer à nous acheminer vers un mode d'intervention plus rapide et plus souple qui nous permette d'adapter notre aide aux besoins réels et immédiats qui existent sur le terrain. Pour ce qui est du rétablissement de la paix, nous continuerons de travailler en partenariat étroit avec le Conseil de sécurité et avec d'autres acteurs pour faire progresser l'initiative Horizons nouveaux.

Deuxièmement, il n'existe pas de solution rapide à des sociétés brisées. Il faut de la patience, des ressources et un engagement de longue durée. La fonction centrale de l'ONU est d'aider les populations à régler leurs conflits, et non pas de servir de pansements qui contiennent les problèmes.

Troisièmement, nous devons continuer à développer l'architecture de consolidation de la paix, autonomiser la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, et promouvoir une plus grande cohésion entre les

nombreuse pièces du système des Nations Unies qui constituent le puzzle de la consolidation de la paix.

Quatrièmement, nous devons augmenter nos activités de prévention, notamment pour améliorer notre aptitude à déceler les signaux annonciateurs de crises et déclencher des actions rapides.

Le monde a besoin du Conseil de sécurité pour s'acquitter de sa responsabilité consistant à maintenir la paix et la sécurité internationales pleinement, avec justice et sans délai. Nous devons en faire plus – et être équipés pour en faire davantage – pour remplir cette mission capitale.

Je voudrais, pour terminer, signaler qu'hier encore, nous nous sommes réunis pour réitérer notre engagement en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Reconnaissons les liens étroits qui existent entre le sommet d'hier et le présent débat, et entre les OMD et les travaux du Conseil. La consolidation de la paix et la promotion du développement sont des activités qui se renforcent mutuellement. Sur tous ces fronts, le rôle moteur du Conseil de sécurité sera crucial. Son unité est d'une importance capitale. Je l'assure de mon plein appui à l'approche des tâches qui nous attendent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration.

J'invite le Premier Ministre du Conseil d'État de la République populaire de Chine, S. E. M. Wen Jiabao, à prendre la parole.

M. Wen Jiabao (Chine) (*parle en chinois*) : J'ai le grand plaisir de participer à cette séance du Conseil de sécurité. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'en avoir pris l'initiative, ainsi que la délégation turque pour la préparation de cette séance.

Nous vivons à une époque où le mouvement vers un monde multipolaire et la mondialisation économique prend de l'ampleur. Le paysage économique et politique mondial est le théâtre de nouveaux changements. Dans l'ensemble, la situation internationale en matière de sécurité est stable, mais en raison de la crise financière mondiale, les facteurs de déstabilisation et les incertitudes croissent en nombre. Les questions traditionnelles de sécurité telles que les conflits locaux, la course aux armements et les différends territoriaux, ne sont toujours pas résolues et parfois même, les situations se détériorent. Le terrorisme, la criminalité transnationale, la cybersécurité, la prolifération des armes de destruction

massive et d'autres questions de sécurité non traditionnelles occupent une place de plus en plus importante.

Face à la complexité et à la diversité de ces menaces et de ces défis posés à la sécurité, nous devons intensifier la coopération multilatérale et prendre ensemble des mesures plus énergiques. C'est le consensus des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

La Chine estime que le Conseil de sécurité, pilier du mécanisme de sécurité collective, doit encore renforcer son autorité et assumer de plus grandes responsabilités, déployer plus d'efforts et jouer un rôle accru dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, je voudrais faire les quatre propositions suivantes relatives aux activités du Conseil dans ces nouvelles circonstances.

Premièrement, nous devons brandir bien haut l'étendard de la paix et promouvoir le règlement pacifique des différends. C'est là un principe fondamental auquel le Conseil de sécurité doit toujours adhérer. Dans un monde interdépendant où les intérêts et le sort de tous les pays sont intimement liés, la paix est ce que nous souhaitons tous et la guerre ce que nous haïssons. L'histoire n'a cessé de montrer que le dialogue, la négociation et autres voies diplomatiques sont le seul moyen efficace de régler les différends et d'instaurer une paix durable. Conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité doit renforcer ses bons offices et ses fonctions de médiation et s'attacher avec énergie à convaincre les parties concernées de désamorcer les tensions, d'aplanir leurs divergences pacifiquement et de prévenir l'éruption de la violence ou l'escalade des conflits.

Deuxièmement, le Conseil doit améliorer ses méthodes de travail et renforcer son aptitude à régler les problèmes. Le maintien de la paix des Nations Unies est l'une des principales ressources dont le Conseil dispose pour traiter des conflits. L'envergure et les responsabilités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont étendues ces dernières années, avec des fonctions et des mandats toujours plus diversifiés. Il importe de faire un bilan des expériences et de renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Le Conseil de sécurité doit adhérer aux principes Hammarskjöld d'impartialité, de consentement des parties et de non-recours à la force sauf en cas de légitime défense. Il doit mener des

consultations étroites avec les parties concernées, intensifier la coopération avec les organisations régionales, établir les dispositions générales des stratégies d'entrée et de sortie, coordonner les efforts militaires et politiques et autoriser le déploiement des missions de maintien de la paix en temps voulu en s'appuyant sur une analyse approfondie de tous les facteurs. Le Conseil de sécurité peut décider d'imposer des sanctions en vertu de la Charte des Nations Unies, mais il doit faire preuve de prudence à cet égard. Les sanctions ne constituent pas une fin en soi et le plus souvent, le fait d'imposer délibérément des sanctions ou de faire pression n'améliore nullement la situation. La seule approche valable consiste à suivre une stratégie intégrée qui privilégie avant tout la diplomatie.

Troisièmement, nous devons renforcer la coordination et éliminer les causes profondes des différends et des conflits. Les différends et les conflits vont souvent de pair avec la pauvreté et le sous-développement. Le Conseil de sécurité doit améliorer la coordination avec les organismes compétents des Nations Unies pour former des synergies et aider les pays pauvres en proie à des conflits à accélérer la reconstruction au lendemain des conflits, à instaurer le développement économique et social et à améliorer le niveau de vie de la population. Cela peut contribuer à éliminer le terreau fertile des conflits et à les prévenir à la source afin de jeter les bases d'une paix et d'une sécurité durables. Telle est la direction que doit prendre l'action du Conseil de sécurité.

Quatrièmement, il importe d'identifier les priorités et de régler les problèmes sensibles en Afrique. La plupart des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil concernent l'Afrique et la plupart des missions de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées en Afrique. Pour instaurer la paix et la stabilité mondiales, nous devons remédier aux problèmes brûlants en Afrique et instaurer la paix et la stabilité sur le continent. La communauté internationale doit être plus attentive aux besoins de l'Afrique, répondre aux préoccupations des pays africains et respecter leur volonté et leurs choix. Le Conseil de sécurité doit renforcer sa coordination et sa coopération avec l'Union africaine, prendre des mesures énergiques pour contribuer à régler les questions sensibles en Afrique et œuvrer avec les autres organismes des Nations Unies pour diriger un volume d'aide plus important vers les pays africains.

Le peuple chinois est épris de paix, et la Chine est un membre responsable de la communauté internationale. Il y a 2 500 ans déjà, le philosophe chinois Confucius déclarait que la paix est ce qu'il y a de plus précieux. Ravagée à maintes reprises par le fléau de la guerre, notre nation apprécie pleinement la valeur de la paix et la sagesse qui préconise de ne pas faire à autrui ce que l'on ne voudrait pas qu'il nous fit. Nous avons une politique étrangère indépendante pacifique et sommes attachés à nouer des relations amicales et de coopération avec tous les pays du monde.

Nous défendons les cinq principes de la coexistence pacifique, nous préconisons une nouvelle conception de la sécurité fondée sur la confiance et les avantages mutuels ainsi que l'égalité et la coordination, et nous nous efforçons de bâtir un monde harmonieux où règnent la paix durable et la prospérité pour tous.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine a fermement appelé au règlement pacifique des différends et œuvré à la réalisation de cet objectif, et elle joue un rôle important et constructif dans divers grands problèmes régionaux sensibles, notamment la question nucléaire coréenne, le problème du nucléaire iranien, le Moyen-Orient et le Soudan.

La Chine participe activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La Chine est le principal fournisseur de personnel de maintien de la paix parmi les membres permanents du Conseil de sécurité. Au total, nous avons déployé plus de 14 000 agents de maintien de la paix au sein de 25 missions. Nous avons également fourni des escortes maritimes dans le cadre de la lutte internationale contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

La Chine participe activement aux initiatives multilatérales pour la maîtrise des armes et le désarmement dans le but de défendre le régime international de non-prolifération nucléaire. La Chine a également déployé de nombreux efforts fructueux dans le cadre de la lutte mondiale contre le terrorisme. La Chine est déterminée à suivre la voie du développement pacifique. Nous menons une politique de défense nationale défensive. Nous ne rechercherons jamais l'hégémonie ni ne nourriront des intentions expansionnistes. Nous contribuerons au développement et à la paix à l'échelle régionale et internationale par notre propre développement.

Nous honorerons dûment nos obligations internationales et assumerons nos responsabilités. Nous

continuerons de défendre les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et nous nous engagerons plus activement dans les efforts de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix du Conseil de sécurité. Nous collaborerons avec les autres États Membres pour permettre au Conseil de jouer un plus grand rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Grâce à l'expérience acquise au fil des ans, nous avons pris conscience que, même si la paix et la sécurité peuvent paraître un rêve lointain, en respectant tous les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, en gardant à l'esprit notre volonté solennelle de conjuguer nos efforts pour atteindre ces objectifs et en renforçant notre conviction et notre coopération, nous nous rapprocherons immanquablement de l'objectif de la sécurité pour tous et de la paix durable pour l'humanité tout entière.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda.

Le Président Museveni (*parle en anglais*): Je tiens à remercier le Président Abdullah Gül d'avoir convoqué la présente séance du Conseil de sécurité sur les moyens d'assurer l'efficacité du rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'ONU a été fondée en tant qu'organisation devant agir pour empêcher les conflits entre les nations, éviter l'apparition de nouvelles guerres et renforcer la coopération entre ses membres. Pour permettre à l'ONU de prendre rapidement des mesures efficaces, les États Membres ont confié au Conseil de sécurité la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'accent étant mis sur une action rapide et décisive. Cet accent donne toute sa pertinence au thème de la présente séance.

En ce qui concerne l'Afrique, toutefois, je tiens à faire deux observations. Premièrement, lorsque l'ONU a agi seule, elle a commis des erreurs, notamment au Congo dans les années 60 et au Rwanda dans les années 90. Deuxièmement, tous les grands problèmes qui ont été réglés en Afrique l'ont été à l'échelle régionale, l'ONU et d'autres instances non africaines jouant un rôle d'appui.

La première observation est très claire. Il n'est nul besoin d'entrer dans le détail. Il suffit de mentionner la mort de Patrice Lumumba, qui s'en était

remis à la protection de l'ONU, et ses conséquences tragiques pour le Congo. Pour ce qui est de ma deuxième observation, il doit être clair pour tous que tous les grands problèmes africains qui ont été réglés l'ont été sous l'initiative régionale : l'indépendance du Mozambique, l'indépendance du Zimbabwe et même le principe de la majorité en Afrique du Sud, la défaite d'Idi Amin, la défaite de Mobutu, les tentatives pour régler le problème soudanais, la fin du génocide rwandais, le règlement du problème burundais et les efforts de règlement du problème somalien, du problème libérien et du problème sierra-léonais. Là où l'ONU travaille avec les organisations régionales ou les forces internes au sein de chaque pays, les résultats sont meilleurs et durables.

Il existe encore de par le monde de nombreux conflits tenaces et de nouvelles menaces, comme la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue, le terrorisme et la piraterie, auxquels il faut s'attaquer avec plus de fermeté. Le Conseil de sécurité doit trouver de nouveaux moyens de relever ces défis au moyen d'une stratégie plus concertée et plus globale aux niveaux mondial, régional et national. Nous ne devons plus connaître de situations où l'ONU est incapable d'intervenir ou demeure indifférente aux menaces ou aux situations de conflit, car cela mettrait à mal la confiance dans l'Organisation.

Il est en outre essentiel que le Conseil de sécurité évalue constamment son diagnostic des situations de conflit et se demande si les solutions choisies sont adaptées. Dans certains pays, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont restées pendant des années, puis se sont retirées, pour en fin de compte revenir traiter les mêmes problèmes. Cela signifie que les stratégies utilisées dans ces pays n'ont pas réglé les problèmes fondamentaux.

Nous nous félicitons des efforts en cours visant à renforcer l'efficacité de l'action des Nations Unies en matière de maintien de la paix, en veillant à ce que les tâches confiées soient en adéquation avec la situation sur le terrain. Cependant, il faut davantage veiller à aider les pays fragiles et sortant d'un conflit à doter leurs institutions nationales des moyens qui leur permettront de s'attaquer efficacement aux défis qui se posent en matière de sécurité et à d'autres problèmes.

Le Conseil de sécurité doit également s'intéresser aux questions de sécurité humaine, y compris le développement socioéconomique, qui sont importantes pour de nombreux pays en développement. À cet égard,

il faudrait en priorité renforcer l'appui à l'appropriation nationale et au développement des capacités, en se fondant sur les priorités établies par les autorités nationales. Seuls les acteurs nationaux peuvent répondre aux besoins de leur société de manière à pouvoir renforcer la paix, la sécurité et la prospérité durables.

Nous nous félicitons de l'intensification du partenariat stratégique établi par le Conseil de sécurité avec l'Union africaine et avec d'autres organisations régionales et sous-régionales, jouant également un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité. L'ONU doit tirer le meilleur parti de la contribution de ces organisations, qui ont l'avantage de la proximité et la capacité de se mobiliser et de réagir rapidement. Ces derniers temps, le nombre de missions de paix menées par ces organisations s'est accru.

L'Union africaine a montré qu'elle était attachée à la prévention, à la médiation et au règlement des conflits en Afrique, comme le prouve son intervention dans les situations de conflit sur le continent. La prise en main par les Africains se manifeste par la fourniture d'une direction politique et des contingents, de la logistique et du financement, selon les capacités de chaque État membre.

Toutefois, le principal problème qui entrave l'efficacité des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, comme la Mission de l'Union africaine en Somalie, est l'insuffisance des ressources financières. C'est un domaine dans lequel il est indispensable que l'ONU et les autres partenaires internationaux apportent davantage leur concours.

Il est impératif de se préoccuper des questions de longue date concernant la nécessité de réformer le Conseil de sécurité, afin d'en améliorer l'efficacité. Le Conseil doit être investi d'une crédibilité et d'une légitimité accrues et être plus représentatif. Il est injuste que l'ensemble du continent africain – 53 États Membres, avec une population de plus d'un milliard de personnes – n'ait pas de représentation permanente au Conseil. Je ne suis ici qu'à titre provisoire. Le Conseil doit aussi s'efforcer d'être plus équitable et plus transparent dans ses approches et ses décisions, afin de dissiper la perception selon laquelle, sur certaines questions soumises à son examen, certains intérêts supérieurs se jouent de l'équité.

Par ailleurs, le Conseil doit coopérer davantage avec les pays qui sont inscrits à son ordre du jour ou dont il examine la situation, afin de leur

donner l'occasion d'exprimer leurs vues et leurs préoccupations.

Puisque le Conseil de sécurité agit au nom des États Membres dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est impératif qu'il se montre à la hauteur des attentes en intervenant avec rapidité et efficacité pour faire face aux menaces actuelles et nouvelles qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Heinz Fischer, Président fédéral de la République d'Autriche, à prendre la parole.

M. Fischer (Autriche) (*parle en anglais*) : Au sortir de la plus grande catastrophe du XX^e siècle – une guerre au cours de laquelle 50 millions de personnes ont perdu la vie – l'ONU a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Il a été confié au Conseil de sécurité la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces 65 dernières années, le Conseil a énormément contribué à ce noble objectif. Pour les victimes des conflits armés, c'est souvent une question de vie et de mort, de sécurité et de développement, et de respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Aucun continent n'a été épargné.

Alors qu'au début, le Conseil s'occupait principalement des conflits interétatiques, la nature des conflits a changé radicalement ces derniers temps. Des conflits internes impliquant des acteurs non étatiques, ainsi que des menaces transnationales comme le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogue, la prolifération des armes de destruction massive, etc., ont créé de nouveaux défis pour l'ONU et le Conseil de sécurité.

Le maintien de la paix qui, à ce que je sache, n'était pas envisagé dans la Charte des Nations Unies, est devenu l'un des outils de gestion de crise les plus efficaces. Au cours des décennies écoulées, la nature du maintien de la paix a évolué. Après avoir surveillé des cessez-le-feu et s'être interposés, les soldats de la paix se trouvent à l'heure actuelle au cœur des conflits et face à des tâches et des défis complexes.

Consciente de l'importance de l'action des Nations Unies en matière de maintien de la paix, l'Autriche a commencé à contribuer aux opérations des Nations Unies en envoyant des contingents, des policiers et des experts, et ce immédiatement après son adhésion à l'Organisation. Au total, 90 000 Autrichiens

ont servi la paix depuis 1960, preuve de notre attachement inébranlable au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Notre volonté d'assumer une responsabilité mondiale est attestée également par notre troisième mandat en tant que membre du Conseil de sécurité. Face aux menaces actuelles, nous avons fait de la protection des civils dans les conflits armés l'une des priorités majeures. La protection efficace de la population civile est la condition *sine qua non* d'une paix durable et, tant que les missions de maintien de la paix des Nations Unies interviennent, la crédibilité du Conseil est aussi en jeu.

La résolution 1894 (2009) constitue une base solide pour renforcer encore davantage la protection des plus vulnérables. La création de conditions favorables à la protection va au-delà de la protection contre la violence physique. Elle doit s'accompagner d'activités dans les domaines de l'état de droit, des droits de l'homme, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi que de l'autonomisation de la société locale. Par conséquent, la mise en œuvre rapide de la résolution 1894 (2009) contribuera considérablement à améliorer l'efficacité du Conseil dans ce domaine fondamental.

Le rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité est une question toute aussi importante. Nous devons saisir l'occasion unique qui nous est offerte par le dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) en octobre pour renouveler notre engagement et œuvrer en vue d'une plus grande participation, d'une plus forte représentation et de la pleine implication des femmes dans la diplomatie préventive, la médiation, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. À cet égard, je tiens à féliciter le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son rôle de chef de file, et l'encourager à continuer à promouvoir la cause des femmes.

Ces efforts doivent aller de pair avec une protection renforcée des femmes et des filles, surtout contre la violence sexuelle. Le Conseil de sécurité a réaffirmé à maintes occasions son rôle dans la lutte contre l'impunité pour de telles violations. Je tiens également à remercier l'Ouganda pour son engagement à faire avancer la mise en œuvre de cette résolution historique, au cours de sa présidence du Conseil en octobre.

L'examen systématique de questions telles que la protection des civils en période de conflit armé, les

enfants et les conflits armés ou les femmes, la paix et la sécurité démontre la capacité du Conseil à faire face aux défis actuels de façon efficace. Le maintien de la paix et la consolidation de la paix doivent aller de pair.

Enfin, je voudrais souligner que la prévention est le moyen le plus efficace de gérer les conflits. Pour cette raison, nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer les capacités des Nations Unies en matière d'alerte rapide et de prévention des conflits et pour poursuivre ses activités de bons offices et de médiation. En tant que membre de l'Union européenne, nous croyons fermement au partenariat entre l'ONU et les organisations régionales à cet égard.

Monsieur le Président, pour terminer, je voudrais vous féliciter d'avoir organisé ce sommet et d'avoir préparé une déclaration présidentielle, que nous appuyons sans réserve. Je voudrais conclure en rappelant que le Conseil aura accompli son rôle de la façon la plus efficace et la plus crédible, quand le principe directeur de son action sera l'état de droit, à savoir des règles claires et prévisibles qui s'appliquent de la même façon à tout le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite le Président de la République fédérale du Nigéria, S. E. M. Goodluck Ebele Jonathan, à prendre la parole.

M. Jonathan (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je félicite votre délégation d'avoir convoqué cette séance afin de faire un examen stratégique de l'environnement de sécurité internationale en évolution constante. Dans le cadre de cet examen, il est essentiel pour nous d'adopter une perspective commune et de fournir au Conseil de sécurité la plus haute direction politique dont il a besoin pour un maintien plus efficace de la paix et de la sécurité internationales.

Notre environnement sur le plan de la sécurité en constante évolution est caractérisé par de multiples menaces qui ne respectent ni les frontières ni les nationalités. Il s'agit notamment de la prolifération des armes de destruction massive, du commerce illicite et de la prolifération des armes légères et de petit calibre, du trafic de drogue et de la traite d'êtres humains, ainsi que du recours à la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre.

En outre, notre monde est marqué par une extrême inégalité, les privations, la marginalisation et l'exclusion. Ces problèmes sont aggravés par des défis

systémiques comme le sous-développement, la détérioration des ressources naturelles et les difficultés ayant trait à la cohésion sociale et à la gouvernance. Le caractère viral des débordements de conflit aggrave la situation en matière de sécurité au niveau international.

Pour faire face à ces défis complexes, l'ONU et les États Membres doivent avoir une vision à long terme et faire preuve de créativité, d'engagement et de leadership. Le Conseil devrait envisager de réorienter son action en vue de faire face à la nouvelle donne internationale en matière de sécurité.

L'examen mené récemment au sein de la Commission de consolidation de la paix et le débat sur l'initiative Horizons nouveaux au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix – le Comité des 34 – démontrent la nécessité d'une coopération renforcée entre les différents organes des Nations Unies pour garantir des services efficaces sur le terrain. Par conséquent, le Conseil devrait améliorer sa collaboration avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et forger des partenariats avec d'autres parties prenantes, en particulier la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, en vue de trouver des solutions aux défis intimement liés relatifs à la paix, à la sécurité et au développement. Le Conseil devrait se montrer plus disposé à s'attaquer aux défis moins importants de la même façon qu'il traite de problèmes majeurs comme le terrorisme mondial.

Notre architecture actuelle de sécurité n'est pas le modèle le plus indiqué pour faire face aux nombreux défis de sécurité. Le coût humain, matériel et financier de plus en plus élevé du maintien de la paix est intenable. On ne peut ignorer les exigences rivales que présentent la pauvreté et la propagation des maladies. Ces facteurs prouvent la nécessité pressante d'un cadre stratégique cohérent pour intégrer les impératifs de sécurité et de développement. Nous avons vu, en Sierra Leone et au Libéria, comment les organismes des Nations Unies peuvent coopérer avec les acteurs politiques pour promouvoir la stabilité en offrant des possibilités économiques et en promouvant la bonne gouvernance et l'état de droit.

Le Nigéria a beaucoup appris au sujet de la situation sur le plan de la sécurité en évolution constante et des causes et conséquences de conflits violents. Ces 20 dernières années, en Afrique de l'Ouest et sur l'ensemble du continent africain, nous avons compris la valeur des approches préventives en

matière de gestion de conflits – une notion que le Conseil a adoptée en juillet, sous la présidence nigériane. Nous sommes heureux de noter que le Conseil a reconnu la nécessité d'utiliser au mieux toute la gamme d'outils de diplomatie préventive.

En perfectionnant notre compréhension de la gestion de conflits, nous nous donnons les moyens de faire un examen critique des instruments dont nous avons besoin pour faire face efficacement à la tâche qui nous attend. Nous voyons déjà les premiers signes de changement, maintenant que la conception des modèles de gestion des conflits s'adapte en y intégrant une dimension de prévention.

En ayant recours à des méthodes préventives, des acteurs tels que le Département des affaires politiques et son Groupe de l'appui à la médiation contribuent beaucoup à renforcer la confiance parmi les communautés locales. Le Secrétaire général, avec l'appui du Conseil de sécurité, est en voie de créer un bureau des Nations Unies en Afrique centrale. Nous espérons que ce bureau reproduira les résultats positifs obtenus dans le domaine du maintien de la paix en Afrique de l'Ouest grâce à l'action du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Cependant, l'instabilité persistante qui règne notamment en République démocratique du Congo, au Soudan et au Moyen-Orient nous met clairement en garde contre le danger de relâcher notre vigilance.

Nous devons reconnaître aujourd'hui que le Conseil ne saurait mener à bien sa mission de libérer les peuples du fléau de la guerre sans les contributions des acteurs régionaux et sous-régionaux, conformément au Chapitre VIII de la Charte. En travaillant de concert, ils peuvent apporter un appui considérable aux efforts de l'Organisation des Nations Unies visant à assurer la stabilité, comme nous avons pu le constater s'agissant des contributions de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Le Nigéria est disposé à assumer un rôle moteur dans le cadre de ces efforts visant à améliorer l'action du Conseil, rôle qu'il est bien placé pour jouer.

Nous devons renforcer nos efforts sur la base des progrès qui ont été déjà accomplis. Récemment, de nombreux membres du Conseil ont fait avancer ce processus. Le Royaume-Uni et la France ont lancé le processus d'examen en cours sur le maintien de la paix; le Nigéria a lancé un appel en faveur d'un plus grand recours à la diplomatie préventive, tandis que les

États-Unis, le Japon et la Turquie ont commencé à mettre l'accent sur le maintien de la paix et les contributions en contingents. Nous encourageons le Conseil à créer maintenant un mécanisme chargé de faire le suivi des progrès réalisés vers les objectifs définis à l'occasion de réunions au sommet comme celle-ci.

Les vulnérables, les marginalisés et les opprimés appellent les Nations Unies à lancer une initiative visant à mettre fin aux tourments d'un conflit. Pour répondre à cet appel, nous devons permettre aux Nations Unies d'être

« le lieu de rassemblement indispensable de l'humanité tout entière, où nous nous efforçons de concrétiser nos aspirations universelles à la paix, à la coopération et au développement » (*résolution 55/2 de l'Assemblée générale, par. 32*).

J'exhorte donc mes homologues à oser, à faire preuve d'imagination, à montrer leur sens pratique et à afficher leur détermination. Définissons nos objectifs de façon précise; fixons nos buts de façon concrète. Avant toute chose, nous devons faire en sorte qu'aucune hésitation, aucune entrave ne nous empêche de traduire ces nobles paroles en actions concrètes.

Le Président (*parle en anglais*): J'invite maintenant S. E. M. Haris Silajdžić, Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine, à prendre la parole.

Le Président Silajdžić (*parle en anglais*): Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président Gül, ainsi que la délégation turque, d'avoir organisé cette réunion de haut niveau afin de procéder à un examen stratégique du rôle croissant que le Conseil de sécurité joue dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je tiens également à remercier le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, pour son excellente présentation. J'espère sincèrement que la présente réunion se révélera très utile pour les délibérations du Conseil de sécurité à l'avenir.

Conformément à la Charte des Nations Unies, le rôle premier du Conseil de sécurité est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous devons nous montrer à la hauteur de ces attentes et envoyer aujourd'hui au monde un message unanime, qui montre que nous sommes résolus à nous donner les moyens de remplir cette responsabilité.

La Bosnie-Herzégovine estime qu'on ne saurait trop souligner l'extrême importance d'appliquer concrètement les enseignements du passé. Le Conseil de sécurité n'a pas toujours pris les bonnes décisions, comme le montre le cas de la Bosnie-Herzégovine, qui en est l'exemple le plus frappant dans l'histoire contemporaine. En imposant et en maintenant l'embargo sur les armes visant la Bosnie-Herzégovine, le Conseil de sécurité a encore renforcé l'énorme avantage militaire dont disposait le régime de Milosević, dont l'intention était d'étendre son territoire aux dépens des États limitrophes, en recourant au génocide et au nettoyage ethnique, sans aucun égard pour la vie humaine.

De ce fait, selon les chiffres du Comité international de la Croix-Rouge, 200 000 personnes ont été tuées, dont 12 000 enfants; jusqu'à 50 000 femmes ont été violées et 2,2 millions de personnes ont été contraintes de fuir leurs foyers. Je me permets également de rappeler que 1 350 000 citoyens de Bosnie-Herzégovine vivent toujours à l'extérieur du pays en conséquence de ce conflit.

Certains membres influents du Conseil ont justifié à l'époque cette ligne d'action en soutenant que lever l'embargo serait jeter de l'huile sur le feu. La conséquence en a été que ledit feu fut éteint par le sang des innocents.

Les horreurs ont ensuite atteint leur paroxysme dans le génocide commis à Srebrenica en juillet 1995. D'ailleurs, le rapport du Secrétaire général sur Srebrenica, publié en 1999, reconnaît sans équivoque :

« Des erreurs d'appréciation et de jugement, ajoutées à notre incapacité à reconnaître les forces du mal pour ce qu'elles étaient, nous ont empêchés de jouer pleinement notre rôle et d'aider à protéger la population de Srebrenica contre la campagne serbe d'exécutions de masse. Srebrenica a été le révélateur d'une vérité que l'ONU et le reste du monde ont comprise trop tard, à savoir que la Bosnie était une cause morale autant qu'un conflit militaire. La tragédie de Srebrenica hantera à jamais notre histoire. » (*A/54/549, par. 503*)

Nous ne pouvons pas ressusciter les morts, mais nous pouvons apporter dignité et justice aux survivants. Ce que nous déclarons aujourd'hui ne vise pas le passé, mais l'avenir. Nous le devons non seulement aux victimes et aux survivants, mais à notre humanité commune. Le message envoyé par le Conseil

de sécurité aux criminels potentiels désireux de servir une idéologie perverse doit être extrêmement clair : « vos crimes ne paieront pas ».

Les erreurs commises en Bosnie-Herzégovine n'ont pour ainsi dire pas été corrigées. Au contraire, la paix et la sécurité établies par l'Accord de paix signé à Dayton et les progrès réalisés dans de nombreux domaines sont maintenant menacés par les appels à la sécession lancés par une fraction de la Bosnie-Herzégovine. Cette rhétorique de déstabilisation fait suite aux 15 dernières années, pendant lesquelles la patience de la communauté internationale a été mise à l'épreuve. Depuis longtemps, le blocage constant des institutions d'État, le retour des réfugiés et les discours provocateurs ne se voient opposer que des réactions insuffisantes. Les auteurs de ces crimes pensent donc que l'heure est désormais venue de convertir en leur propre fief les territoires où ils ont commis leurs atrocités, procédé au nettoyage ethnique ou perpétré un génocide. Cela constitue non seulement une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité dans lesquelles la communauté internationale a tant investi, mais également une mise à l'épreuve de la détermination de la communauté internationale à empêcher l'escalade de la violence et l'ouverture de nouvelles blessures dans mon pays.

Ce serait répéter l'erreur que de considérer les appels ouverts à modifier les frontières internationales comme une simple rhétorique de campagne électorale. Notre capacité de prévention est une fois encore mise à l'épreuve. Comme l'a si justement dit le Président Kennedy, « une erreur ne devient une faute que si l'on refuse de la corriger ».

Je voudrais également dire quelques mots sur les opérations de consolidation de la paix après les conflits. Certes, tous les acteurs nationaux et internationaux concernés doivent être impliqués dans le processus, mais nous estimons que la volonté politique du pays hôte et la prise en main nationale sont des conditions *sine qua non* pour qu'une telle opération réussisse. Le processus de consolidation de la paix est avant tout la responsabilité nationale des pays sortant d'un conflit.

Encourager le dialogue entre les parties à un conflit, notamment entre les décideurs et la société civile, est crucial tant pour renforcer la capacité des institutions nationales et renforcer la confiance que pour le processus de réconciliation. Il est essentiel, pour le processus de réconciliation, d'obliger les

auteurs de crimes à rendre des comptes et de les traduire en justice.

À ce propos, tout désagréable que ce soit, il convient de rappeler ici que Ratko Mladić, principal bourreau du génocide de Srebrenica, est toujours en liberté. Cela n'augure rien de bon ni pour la prévention ni pour notre crédibilité.

Les opérations de consolidation de la paix doivent s'appuyer sur une approche intégrée qui inclut la mise en place d'une bonne gouvernance, l'état de droit, la promotion des droits de l'homme, la création d'institutions, la réforme du secteur sécuritaire, la reconstruction et le développement économique, et la réintégration complète des réfugiés et des personnes déplacées. En outre, le rôle des femmes et leur contribution aux efforts de consolidation de la paix doivent être renforcés dans les sociétés postconflituelles.

Dans notre monde de plus en plus interdépendant, les questions de paix et de sécurité sont inséparables. De nouvelles menaces et de nouveaux obstacles naissent tous les jours. Aucun pays ne peut espérer s'en prémunir ou s'y attaquer seul. Le Conseil de sécurité doit donc se préparer à relever ces défis de manière cohérente, complète et juste. Le Conseil de sécurité doit être à la hauteur des attentes et des espoirs des millions de personnes en détresse dans le monde entier. Ils n'en attendent pas moins de nous.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Ali Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise, à prendre la parole.

Le Président Bongo Ondimba : J'aimerais avant tout vous rendre hommage, Monsieur le Président, et à travers vous, à votre pays, la Turquie, pour l'initiative de cette rencontre au sommet qui nous permet de faire aujourd'hui l'évaluation du rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Avec l'évolution du contexte international, surgissent de nouvelles menaces qui influent sur la paix et la sécurité de notre monde. Il s'agit, entre autres, des changements climatiques, de la prolifération des armes, du terrorisme international, de la piraterie, du trafic de drogue avec son corollaire, la criminalité transnationale organisée. La complexité de ces nouvelles menaces et l'interdépendance désormais évidente entre les questions de sécurité et celles de développement rendent le rôle du Conseil de plus en

plus difficile et les mandats de ses missions de paix de moins en moins effectifs. Pour relever ces nouveaux défis, le Conseil se doit de repenser son mode opératoire.

Dans cette perspective, il me plaît de proposer quelques pistes de réflexion qui me paraissent susceptibles de rendre plus effective l'action du Conseil. J'invite le Conseil à mettre un accent particulier sur la prévention, car, vous en conviendrez, il vaut mieux prévenir les crises et les conflits que d'en rechercher le règlement. À cet effet, j'exhorte le Secrétaire général de l'ONU à poursuivre ses actions de médiation et à tout mettre en œuvre pour améliorer le système d'alerte rapide de l'Organisation.

Devant l'Institut international pour la paix, le 8 mars dernier ici à New York, j'avais relevé toute l'importance que le Gabon attache au rôle de la diplomatie préventive. C'est cet attachement qui a prévalu lorsque, par exemple, nous avons mis en place dans notre sous-région des mécanismes de prévention et de gestion des crises et des conflits tels que le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC), dont mon pays abrite le siège, et le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX). Dans le cadre de son action préventive en Afrique centrale, le Conseil gagnerait à aider au renforcement des capacités de tous ces mécanismes. C'est le lieu pour moi de me féliciter de l'ouverture prochaine à Libreville du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale, dont le mandat intègre, entre autres, cette mission.

Face à la complexité des nouvelles crises auxquelles il fait face aujourd'hui, le Conseil doit revisiter son approche du maintien de la paix. Aussi mon pays adhère-t-il à la réflexion dénommée « Un nouvel horizon », initiée par le Secrétaire général et dont la finalité est de rendre plus robustes les opérations de maintien de la paix. Lorsque le maintien de la paix se révèle inopérant, il importe que le Conseil de sécurité se donne les moyens d'imposer la paix. Une telle approche aurait pu être utile, notamment en Somalie.

Au-delà de leur contenu opérationnel, les missions de maintien de la paix doivent avoir un caractère global et pluridisciplinaire. C'est dans cette perspective que nous saluons l'inclusion dans ces opérations de nouvelles composantes telles que la prise en charge des enfants soldats et des victimes d'abus sexuels et la protection des populations civiles. Une

bonne transition vers la consolidation de la paix nécessite que le Conseil tienne compte à la fois des conditions fondamentales d'une paix durable et des attentes des populations. C'est pourquoi il importe d'établir des opérations de maintien de la paix avec des mandats clairs et réalisables. Ces mandats doivent répondre à des stratégies de sortie de crise s'articulant sur des repères permettant d'évaluer les performances et les résultats par rapport aux objectifs assignés.

Garantir la paix et la sécurité internationales est une tâche immense qui appelle une collaboration accrue entre le Conseil et les organisations régionales, d'autant plus que celles-ci présentent l'avantage d'être plus adaptées aux réalités des théâtres d'opérations. C'est pourquoi je me félicite de l'existence d'un mécanisme de consultation officielle entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur les questions d'intérêt commun. Je me réjouis par ailleurs de ce que les deux organisations collaborent dans la recherche de solutions de paix au Darfour et en Somalie.

L'Afrique étant le principal théâtre des missions de paix, consolider la coopération entre le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité est un objectif stratégique. Cette coopération renforcera l'action du Conseil de paix et de sécurité, et le Conseil y trouvera l'avantage d'avoir sur le terrain, près des théâtres d'opérations, un relais dont la connaissance et la maîtrise des enjeux seront un atout indispensable.

Le maintien de la paix doit se poursuivre à travers la consolidation de la paix, et ce afin d'éviter les résurgences des conflits et des crises. Il importe dès lors que les missions de consolidation de la paix dans les pays sortant de conflit intègrent de plus en plus des programmes d'aide au rétablissement des institutions politiques, judiciaires, sécuritaires et socioéconomiques.

Ce sont là ce que je crois être les fondements d'une action vigoureuse du Conseil, plus adaptée aux réalités sur le terrain et aux attentes des populations face aux multiples fléaux qui menacent la paix et la sécurité dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. le général Michel Sleiman, Président de la République libanaise, à prendre la parole.

Le Président Sleiman (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir tout d'abord de vous faire part, Monsieur le Président, de mon appréciation quant à l'initiative que vous avez prise de convoquer une réunion au sommet

du Conseil de sécurité. Cette initiative prend tout son sens à la lumière du rôle central que remplit la Turquie. Je remercie également le Secrétaire général pour sa précieuse déclaration liminaire.

Le siècle actuel a connu dès sa première année une attaque terroriste dévastatrice contre le World Trade Center dans cette ville qui abrite le Siège de l'ONU; puis au cours de sa huitième année une crise financière mondiale. Mais, malgré la gravité de ces crises, elles n'ont heureusement pas provoqué l'effondrement global de l'économie mondiale; elles ne présagent pas non plus du déclenchement de conflits mondiaux, à l'instar de ce qui s'était produit au début du siècle dernier. Le mérite en revient largement au fait que la communauté internationale a convenu d'adopter des approches communes dans la gestion des crises mondiales, au moyen de mécanismes d'action et de solidarité fournis par les organisations régionales et internationales, avec à leur tête l'Organisation des Nations Unies et ses organismes spécialisés.

Il n'en reste pas moins que les crises politiques et économiques répétées des dernières décennies ont révélé les imperfections et les lacunes du système international. Ainsi, d'une part, l'ONU, et plus précisément le Conseil de sécurité, a besoin de réformes. Le système financier mondial nécessite également d'être ajusté.

La dissuasion nucléaire et l'équilibre de la terreur entre les deux superpuissances ont permis d'éviter des affrontements à l'échelle mondiale depuis 1945. Cependant, ils n'ont pas empêché le déclenchement de guerres de moindres dimensions, mais néanmoins injustes et meurtrières, lesquelles guerres ont abouti à l'occupation de territoires, au démembrement d'États et à l'exode de peuples, provoquant des millions de morts. De ces crises tragiques, il en est une des plus notoires et des plus douloureuses : le drame de la Palestine, qui est au cœur du conflit au Moyen-Orient.

C'est ainsi qu'Israël perpétue son occupation des terres arabes par la force, privant le peuple palestinien de ses droits inaliénables, poursuivant la judaïsation d'Al Qods et le blocus de Gaza, et s'accrochant à son arsenal nucléaire. De surcroît, Israël persiste dans son occupation des territoires, violant la souveraineté libanaise, menaçant continuellement le Liban, y implantant des réseaux d'espionnage et recrutant des agents; ce qui nécessite une prise de position ferme et dissuasive de la part de la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité a toute latitude de régler les conflits par des voies pacifiques, dont celles prévues au Chapitre VI de la Charte, telles la diplomatie préventive et l'édification de la paix. L'amélioration des prestations implique le passage de l'état « réactif » à l'état « proactif », ainsi que la recherche des causes et des racines des conflits provoqués par l'injustice et la pauvreté et également par des efforts tendant à détourner les États agressifs de leurs visées sur les territoires des autres États et leurs richesses naturelles.

S'inscrivent dans cette optique l'action en faveur de la consolidation de la démocratie, la diffusion de la pensée éclairée et modérée, et la promotion d'un environnement favorable à une bonne gouvernance, loin de tout fanatisme, racisme ou arrogance. Il serait aussi souhaitable d'aller de l'avant dans les initiatives qui ont pour but de raffermir le dialogue et le rapprochement entre les civilisations, les cultures et les religions, dialogue dont le Liban ambitionne d'abriter l'un des centres internationaux.

Il nous importe de souligner qu'il y a des tâches qui ne nécessitent pour leur bonne exécution que l'emploi par la communauté internationale, et plus précisément le Conseil de sécurité, de moyens de pression appropriés; tel est le cas au Sud-Liban, où il incombe aux forces israéliennes de se retirer de la totalité des territoires libanais encore occupés, et cela inconditionnellement et sans réserve aucune, conformément aux résolutions de l'ONU, la dernière en date étant la résolution 1701 (2006). Je souhaite à cette occasion saluer les efforts déployés par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) opérant au Sud-Liban, sachant que le Liban veille, parallèlement et en permanence, à mobiliser l'ensemble de ses capacités nationales pour défendre sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale, tout en protégeant son territoire, ses eaux et les richesses contenues dans son espace maritime.

Le Liban, qui a participé en 1991 à la Conférence de paix de Madrid, sous les conditions et les garanties qui sauvegardent son droit à la restitution sans restriction ni réserve de l'intégralité de ses territoires occupés, appelle toujours de ses vœux l'établissement d'une paix juste et globale au Moyen-Orient, sur tous les volets, une paix fondée sur les termes de référence de la Conférence de Madrid, les décisions pertinentes de la légalité internationale et l'Initiative de paix arabe.

Tout en observant avec vigilance les initiatives entreprises en vue de parvenir à des solutions partielles ou à des ébauches de solution, hors des approches globalisantes et assorties des garanties citées plus haut, le Liban affirme qu'il n'acceptera aucun règlement à la question du Moyen-Orient dont il serait tenu à l'écart, ou qui serait contraire à ses intérêts nationaux supérieurs, au premier rang desquels son droit souverain de refuser toute forme d'implantation des réfugiés palestiniens sur son territoire. En effet, l'implantation des réfugiés palestiniens dans notre pays est en contradiction avec leur droit légitime et humain; elle est contraire à l'accord de Taëf qui a été entériné par le Conseil de sécurité de même qu'au préambule de la Constitution libanaise, ainsi qu'à l'Initiative de paix arabe. Il faut ajouter à cela que cette implantation ne manquera pas d'engendrer des sentiments d'injustice et d'exacerber les tensions, ce qui aboutira en définitive à attiser la violence et à ébranler les piliers mêmes de la stabilité au Liban et au Moyen-Orient.

La communauté internationale assume une responsabilité majeure dans le renforcement du budget de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), spécialement institué en 1949 pour subvenir aux besoins humains et améliorer les conditions de vie des réfugiés palestiniens.

Le Conseil de sécurité peut aller jusqu'à adopter des mesures coercitives, comme imposer des sanctions et recourir à la force, lorsque ses résolutions sont prises dans le cadre du Chapitre VII de la Charte. Cependant, la plupart des peuples opprimés se plaignent souvent de l'incapacité du Conseil à faire exécuter ses propres résolutions, ou du fait qu'il existe deux poids, deux mesures, de sorte qu'Israël, à titre d'exemple, paraît être dispensé de rendre des comptes et semble autorisé à braver la loi internationale, tandis que l'ONU apparaît comme une institution impuissante et bloquée. Ceci requiert du Conseil de sécurité un examen effectif des causes qui sont à l'origine de l'image négative qu'il présente et des moyens d'y remédier, afin de lui permettre de jouer un rôle efficace et de gagner la confiance des peuples quant à sa capacité à les défendre et à instaurer la justice, évitant par là même qu'ils ne soient contraints de recourir à la résistance et autres moyens de légitime défense.

Ce qui nous rassemble en tant qu'États, c'est bien le devoir de nous conformer aux règles du droit international et à l'esprit de justice, avec la conviction que la norme qui préserve la paix et la sécurité

internationales, qui garantit l'égalité et qui assure le respect des droits humains fondamentaux est celle de la force du droit et de la loi et non la loi de la force et du fait accompli.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le Premier Ministre du Japon, S. E. M. Naoto Kan, à prendre la parole.

M. Kan (Japon) (*parle en japonais; texte anglais fourni par la délégation*) : Aujourd'hui les menaces qui pèsent sur la sécurité des êtres humains se diversifient, comme l'illustrent des fléaux tels la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme et les actes de piraterie. De surcroît, le contexte dans lequel ces menaces apparaissent devient plus complexe. Pour extirper ces menaces à la racine, nous devons pleinement comprendre leurs causes et choisir avec prudence les solutions politiques les plus appropriées.

En avril, le Japon a accueilli une réunion ministérielle dans cette même salle et nous sommes parvenus à la conclusion qu'une stratégie de consolidation de la paix s'impose de façon globale et complète sur les dossiers politiques et sécuritaires et de développement.

Il est utile qu'à cette occasion les dirigeants du monde entament un débat sur la consolidation de la paix. Cela témoigne du fait que la consolidation de la paix est une question urgente et un objectif commun de la communauté internationale. Je salue l'initiative du Président Abdullah Gül de la Turquie à cet égard.

Qu'entend-on par paix véritable? Pouvons-nous appeler « paix » la simple absence d'état de guerre ou de conflit? Non, tel n'est pas le cas. Le chemin d'une véritable paix passe par la restauration de la paix et des vies humaines que la guerre, les conflits et les catastrophes naturelles ont détruites. Le Japon appuie fortement tous ceux qui s'acharnent à reconstruire la société et l'économie dans ce processus de reconstruction.

Voilà pourquoi je crois fermement que le rôle le plus important dévolu aux chefs d'État est de réduire, dans toute la mesure possible les sources de la souffrance humaine telles que les maladies, la pauvreté et les conflits. J'appelle ce concept l'avènement d'une société dans laquelle la souffrance humaine est réduite au minimum. J'ai également présenté cette idée comme philosophie fondamentale dans mon discours d'hier devant la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Le Japon agira concrètement et de manière préventive pour l'instauration d'une paix véritable.

C'est sur la base de ces réflexions que le Japon accroîtra son aide en mettant l'accent sur quatre piliers, à savoir le maintien de la paix, la consolidation de la paix, la prévention des conflits et la sécurité humaine.

D'abord, le maintien de la paix. En tant que Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, le Japon mènera les débats sur les opérations de maintien de la paix entre les pays qui contribuent aux activités de maintien de la paix et sur la mobilisation des ressources nécessaires aux opérations de maintien de la paix. Le Japon lui-même contribue activement aux opérations de maintien de la paix et autres opérations connexes. Cette année, nous avons rapidement déployé des forces d'autodéfense japonaises à Haïti et au Pakistan, touchés par des catastrophes. Nous avons également pris la décision de dépêcher des officiers de liaison militaires auprès de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT).

Nous devons ensuite aborder la question de la consolidation de la paix. Il est communément admis que la consolidation de la paix doit commencer une fois les opérations de maintien de la paix achevées. Cependant, pour garantir une paix réelle, il est impératif de mener des activités de consolidation de la paix parallèlement à celles liées aux opérations de maintien de la paix, dès le lancement de ces dernières. Le Japon sait à quel point une approche globale et intégrée de la consolidation de la paix est importante parce qu'il a appuyé une consolidation de la paix sur le long terme au Cambodge où, dès le départ, nous nous sommes pleinement engagés en organisant une conférence de la paix et des conférences des donateurs, et où nous n'avons cessé de fournir une assistance tout au long de la phase finale du processus de paix, les procès des Khmers rouges. Dans le cadre de l'édification de l'État au Timor-Leste, nos contributions, fondées sur notre précédente expérience, donneront bientôt des résultats. Nous attachons une grande importance aux efforts de consolidation de la paix qui s'appuient sur des approches semblables dans d'autres zones d'opérations, notamment en Afghanistan, en Iraq, au Moyen-Orient et en Afrique.

De toutes ces régions, c'est l'Afghanistan qui pose les plus grandes difficultés à la communauté internationale en matière de consolidation de la paix, et c'est dans ce pays que les efforts d'assistance du Japon

sont les plus intensifs. En coopération avec différents partenaires, le Japon fournit un appui global et intégré à l'action menée par le Gouvernement afghan, axé sur trois piliers : le renforcement de la sécurité, y compris formation de la police; la réintégration par la formation professionnelle et la création d'emplois pour les anciens soldats Taliban; et un développement durable et autonome grâce à une aide agricole, entre autres programmes.

Le Japon coopérera avec la République turque pour faciliter la formation de la police afghane, par des financements ainsi que par le détachement d'effectifs de police, en vue d'améliorer la situation de l'Afghanistan sur le plan de la sécurité. Nous avons aussi récemment versé 50 millions de dollars au titre de l'assistance à la réintégration des insurgés. L'assistance que nous envisageons de fournir, en coopération avec la communauté internationale, sera apportée de telle manière que les conditions de vie de la population afghane connaîtront une amélioration concrète.

S'agissant de la prévention des conflits, le troisième pilier, il est essentiel de créer un environnement sûr et sans danger pour permettre à la population de vivre normalement et de mettre en œuvre des mesures de confiance permanentes dans les États vulnérables ou sortant d'un conflit.

Le Conseil de sécurité doit également continuer de ne ménager aucun effort pour faire cesser la prolifération des armes de destruction massive afin d'empêcher les groupes ou autres organisations terroristes d'acquérir de telles armes. Le Japon appliquera le plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Au cours d'une rencontre des ministres des affaires étrangères, hier, le Japon et l'Australie, ainsi que d'autres pays animés par des préoccupations semblables, ont constitué un nouveau groupe chargé d'examiner cette question. Nous continuerons également de faire avancer les efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaire en coopération avec la communauté internationale.

Le concept de sécurité humaine, le quatrième pilier, permet au Conseil de sécurité de s'attaquer aux questions y relatives. Une paix réelle ne peut être garantie que si chaque être humain jouit de la liberté, vit dans la dignité et s'épanouit pleinement. C'est en suivant un tel raisonnement que nous continuerons de contribuer aux efforts internationaux visant à protéger

et à autonomiser les États et les populations vulnérables.

Enfin, 65 ans se sont écoulés depuis la naissance de l'Organisation des Nations Unies. Le monde a radicalement changé depuis. S'il entend continuer de jouer un rôle efficace dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales au XXI^e siècle, le Conseil de sécurité doit apporter la preuve de sa légitimité en reflétant la réalité de la communauté internationale. À cet effet, le Japon coopérera avec d'autres États Membres et œuvrera activement à la mise en œuvre rapide de la réforme du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*): J'invite maintenant S. E. M. Sergey V. Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, à prendre la parole.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Je tiens à remercier la délégation turque et, à titre personnel, le Président Gül, d'avoir organisé la présente réunion du Conseil de sécurité.

Ces dernières années, l'ONU et de nombreuses organisations régionales et sous-régionales ont déployé des efforts considérables pour prévenir et régler des situations de crise et faciliter la réinsertion au lendemain des conflits. Confrontés à des dangers et menaces pour la stabilité internationale de dimension mondiale et transnationale, tels la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme, le trafic de drogues et la criminalité organisée, nous nous employons maintenant à mettre en place des mécanismes nouveaux et plus efficaces pour garantir la stabilité internationale et régionale. Conformément à la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité prend la tête de ces efforts. Le Conseil doit encore améliorer les dispositifs existants afin d'accroître leur efficacité et de faciliter leur déploiement rapide.

L'expérience acquise dans le règlement de plusieurs situations de crise nous permet de tirer quelques conclusions simples. La première, et la plus importante, est que les conflits modernes ne peuvent être réglés par la force. Les moyens politiques et diplomatiques doivent être employés en priorité avec la participation de toutes les parties au dialogue et aux négociations, sans exclusive. Nous avons tous constaté, en août 2008, les effets d'une rupture unilatérale d'un accord convenu pour maintenir la paix et du recours à la force.

Deuxièmement, nous ne devons épargner aucun effort, matériel ou intellectuel, pour prévenir de bonne heure les conflits et renforcer les capacités de l'ONU en matière de diplomatie préventive et de médiation. Chacun sait que le coût lié à la prévention des conflits est bien moins élevé que celui entraîné par leur règlement ultérieur. C'est pourquoi il faut apporter un appui actif aux centres régionaux des Nations Unies pour la diplomatie préventive, ainsi qu'aux organisations et associations régionales compétentes qui contribuent au règlement pacifique des différends et à la prévention des menaces transfrontières posées à la sécurité.

Troisièmement, le succès de nos activités de maintien et de consolidation de la paix au Moyen-Orient, en Afghanistan, en Afrique, en Haïti, au Timor-Leste et ailleurs repose sur notre capacité de prendre en compte les intérêts et les priorités des pays hôtes. La communauté internationale ne doit pas imposer son aide.

Quatrièmement, les conflits modernes appellent l'application de stratégies complexes et de solutions globales visant un même objectif; un appui matériel, technique et financier prévisible; la conjugaison efficace des efforts de stabilisation militaires et civils; et une coordination étroite, en tenant compte du contexte régional et en tirant le meilleur parti des capacités des organisations régionales, en application des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Il est essentiel d'éviter les doubles emplois et, bien plus important encore, les rivalités. Sur cette base, nous encourageons l'ONU à coopérer davantage avec l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation de coopération de Shanghai.

Nous considérons favorablement et appuyons pleinement un dialogue régulier entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Un tel dialogue permet de définir des mandats plus réalistes, d'évaluer correctement les ressources existantes et d'assurer un contrôle adéquat.

À cet égard, nous pensons qu'il est particulièrement utile d'inviter les commandants des contingents militaires déployés dans le cadre d'opérations de maintien de la paix à participer à des séances du Conseil, mesure lancée le mois dernier durant la présidence russe du Conseil de sécurité. La proposition de la Russie tendant à renforcer les

activités du Comité d'état-major reste d'actualité et un nombre croissant d'États y est favorable. Cela permettrait en effet de mettre en place une coopération concrète entre le Comité d'état-major et le Conseil de sécurité, le Secrétariat et tous les États Membres concernés, en conformité avec la Charte des Nations Unies et son Article 47. Ainsi, les activités de maintien de la paix pourront être évaluées de manière systémique et professionnelle par des experts militaires.

En raison du prochain retrait progressif des opérations au Tchad et au Timor-Leste et de la réduction des activités en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire et au Libéria, il est tout particulièrement essentiel d'élaborer des stratégies de sortie efficaces. Ces stratégies doivent permettre d'optimiser les coûts et de consacrer les efforts et les ressources disponibles à la création de conditions propices pour consolider les règlements politiques, prévenir la reprise des conflits et assurer l'efficacité des activités de consolidation de la paix après un conflit.

Il faut s'intéresser davantage à la question de savoir comment les mandats de maintien et de consolidation de la paix peuvent être conjugués d'une manière rationnelle et comment et quand impliquer la Commission de consolidation de la paix, les organismes spécialisés des Nations Unies et les organisations régionales.

Les forces de maintien de la paix russes participent à des opérations au Moyen-Orient, dans diverses régions d'Afrique, au Kosovo, au Timor-Leste et en Haïti. Nos unités d'hélicoptères ont été déployées dans le cadre des missions des Nations Unies au Soudan, au Tchad et en République centrafricaine. La Russie fournit aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies un appui matériel et technique concret, ainsi qu'une aide dans le domaine des transports, et assure la formation d'officiers de la police civile venant de diverses régions du monde, y compris des pays africains. Cette politique est financée par notre contribution annuelle de 2 millions de dollars au Fonds pour la consolidation de la paix. La Russie continuera d'augmenter sa contribution pratique aux activités de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent S. E. l'Ambassadeur Celso Amorim, Ministre des relations extérieures du Brésil, à prendre la parole.

M. Amorim (Brésil) (*parle en anglais*) : Je félicite le Président Gül et la délégation turque d'avoir pris l'initiative de tenir cette réunion de haut niveau.

Il y a 65 ans, la fondation de l'Organisation des Nations Unies avait pour objectif de prévenir une nouvelle guerre à grande échelle. Mais pour beaucoup, il n'y a jamais vraiment eu de paix. Des millions d'êtres humains vivent toujours dans un monde où les conflits et la pauvreté s'alimentent mutuellement. Les efforts internationaux visant à promouvoir la stabilité ont été entravés par une vision étroite qui ne voyait la paix que comme une absence de conflits armés.

Aujourd'hui, il est clair que la paix, la sécurité, le développement, les droits de l'homme et l'état de droit sont interdépendants. La paix ne saurait prospérer là où sévissent la faim et la pauvreté. Tout autant qu'une stratégie de sortie, les opérations de maintien de la paix doivent avoir une stratégie de durabilité, une stratégie qui produira de véritables dividendes de paix : la stabilité, le développement et des institutions nationales solides.

Le maintien et la consolidation de la paix devraient, dans la mesure du possible, aller de pair. Je veux être clair : nous ne préconisons pas de donner pour mandat au Conseil de sécurité de promouvoir le développement mais, dans la plupart des cas, le Conseil pourrait tirer profit des conseils de la Commission de consolidation de la paix. La participation d'autres organes du système des Nations Unies est également nécessaire. La coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social prévue à l'Article 65 de la Charte des Nations Unies doit être pleinement mise en œuvre.

Je vais vous donner quelques exemples.

En Haïti, où le Brésil est fier d'avoir contribué aux efforts de stabilisation menés par l'ONU, il est clair qu'il n'y aura pas de paix durable tant que l'on ne remédiera pas comme il se doit à la pauvreté extrême et aux privations – et c'était déjà le cas avant le séisme. Une véritable stabilité ne prendra racine que si l'on tire profit des conditions créées par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour renforcer les institutions et améliorer les conditions de vie du peuple haïtien. Cela exigera une participation active des divers organes qui traitent des questions économiques et sociales, ainsi que des institutions financières internationales, et ce, sous la coordination appropriée de l'ONU.

Le cas de la Guinée-Bissau est une autre situation où la pauvreté et l'instabilité institutionnelle constituent des obstacles à la paix. Les réformes dont ce pays a besoin, en particulier la réforme de ses forces armées, exigeront des décisions courageuses de la part des autorités, mais le pays aura besoin d'une aide internationale substantielle. Et pour atteindre tous ces objectifs, il faudrait peut-être que le Conseil de sécurité accorde l'attention voulue à ce pays.

L'interaction avec d'autres organes de l'ONU et la capacité de faire face à des situations complexes sont des éléments indispensables à l'amélioration de l'efficacité du Conseil de sécurité. Mais cela ne suffit pas. Le Conseil doit être plus représentatif et plus légitime. Ses méthodes de travail doivent devenir plus transparentes. Les questions de sécurité, qui intéressent l'ensemble de la communauté internationale, ne sauraient être le domaine privé d'un nombre limité de puissances.

L'amélioration de l'efficacité du Conseil de sécurité dépend également du rôle des membres non permanents. Ceux-ci doivent participer pleinement au processus de prise de décisions. Les membres non permanents peuvent apporter une grande diversité de vues et d'expériences régionales au Conseil. Il ne suffit pas de faire appel à eux uniquement pour ratifier des décisions déjà prises par les membres permanents.

Il est également impossible de discuter de l'efficacité du Conseil de sécurité sans parler de la question du droit de veto. Nous sommes réalistes. Nous ne proposons pas de l'abolir, mais il faut trouver des formules imaginatives qui rendraient son exercice plus difficile ou encourageraient les membres permanents à faire montre de retenue.

Toutes les mesures que j'ai énoncées – l'adoption d'une approche globale face aux crises, la réforme de la composition du Conseil, le renforcement du rôle des membres non permanents et un exercice restreint du droit de veto – devraient favoriser une participation accrue de la communauté internationale aux décisions du Conseil.

Je voudrais, pour terminer, dire un mot des sanctions. La Charte des Nations Unies prévoit des sanctions, notamment des sanctions économiques, pour des situations particulières impossibles à résoudre. Ces sanctions devraient donc, en principe, ne rien avoir d'illégitime. Mais très souvent, l'imposition de sanctions a des conséquences non voulues et un impact négatif sur la population civile, surtout sur ses

éléments plus vulnérables. Ainsi, les sanctions constituent un instrument à utiliser avec beaucoup de prudence et uniquement lorsque toutes les voies du dialogue et de la compréhension ont été épuisées.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent S. E. M^{me} Hillary Rodham Clinton, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, à prendre la parole.

M^{me} Clinton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je félicite le Conseil de sécurité, le leadership turc et le Secrétaire général pour la déclaration importante qui sera publiée à l'issue de cette séance du Conseil, ainsi que pour l'accent mis sur la centralité du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix. Je crois que nous avons entendu aujourd'hui – et entendrons aussi du reste de nos collègues – comme il importe d'améliorer ces fonctions qui sont en même temps un impératif stratégique et humanitaire. Je me réjouis de ce que cette déclaration elle-même insiste sur la réduction et le règlement des conflits, ainsi que sur la fourniture aux civils d'une meilleure protection contre la violence, y compris les femmes et les enfants contre la violence sexuelle. Et je suis très heureuse que cette déclaration soit très lucide quant aux restrictions actuelles qui sont celles de l'ONU et reconnaisse que nous tous, les États Membres, avons la responsabilité de coopérer pour améliorer cette fonction fondamentale.

J'ai vu tout le bien que l'ONU a accompli partout dans le monde, et j'ai eu le privilège de rencontrer un grand nombre d'hommes et de femmes dévoués qui travaillent sous le drapeau bleu dans des terres troublées très loin de leur pays : des endroits comme le Libéria, où les forces des Nations Unies ont créé l'espace et la sécurité dont ce pays déchiré par la guerre avait besoin pour commencer à se remettre sur pied; le Pakistan, où des agents des services d'assistance des Nations Unies aident les personnes dont les foyers et les moyens de subsistance ont été emportés par les inondations; et bien sûr, Haïti, où les forces de maintien de la paix des Nations Unies, sous l'égide du Brésil, sont descendues dans la rue immédiatement après le séisme, alors qu'elles avaient elles-mêmes subi de lourdes pertes. Leur présence a maintenu en beaucoup d'endroits un ordre, une stabilité et un espoir bien nécessaires, et nous ne devons jamais oublier les sacrifices et les services de ces soldats, de ces officiers de police, de ces conseillers et de ces agents des services d'assistance

qui font tout le travail difficile et font face au danger loin de cette salle où nous sommes aujourd'hui.

L'année dernière, le Président Obama a rencontré les dirigeants des principaux pays fournisseurs de contingents militaires et d'effectifs de police pour les remercier et examiner la façon d'améliorer l'efficacité des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Et je voudrais saisir cette occasion pour redire ici combien nous apprécions les contributions de tous les pays qui ont pris des engagements financiers. Nous ferons de notre mieux pour œuvrer ensemble à améliorer tous les aspects des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Comme l'indique la déclaration présidentielle, ce sont des entreprises de plus en plus complexes. Il ne suffit plus de fournir des forces de maintien de la paix. Il faut également assurer une médiation efficace, et rétablir et consolider la paix. Nous sommes préoccupés par l'écart grandissant qui se creuse entre les besoins multiples des missions et les ressources dont elles disposent. Trop souvent, en dépit de mandats ambitieux, les missions des Nations Unies manquent de capacités essentielles. Elles n'ont pas assez d'hélicoptères, pas assez d'unités médicales, pas assez d'encadrement policier ou d'outils leur permettant d'intervenir face à une crise. Et elles souffrent souvent du fait que les efforts déployés pour améliorer la gouvernance et l'état de droit sont inadéquats. Déployer ces missions sans leur fournir les ressources et l'appui nécessaires compromet leur efficacité et met en péril la sécurité du personnel de l'ONU.

Je tiens également à m'associer aux commentaires faits par le Président ougandais quant au fait que nous devons coopérer plus étroitement avec les forces régionales et les pays eux-mêmes. Au bout du compte, les pays que nous tentons de contribuer à stabiliser et les civils que nous essayons de protéger paient le prix du financement insuffisant, du manque d'organisation et du fonctionnement inefficace de ces missions. L'amélioration commence donc par l'élaboration de mandats clairs, crédibles et réalisables pour toutes les missions des Nations Unies – et cela commence bien évidemment ici même.

Les États-Unis sont par ailleurs tout à fait favorables aux réformes opérationnelles qui permettraient aux missions des Nations Unies d'être déployées plus rapidement, d'être dotées d'un nombre suffisant de soldats et de policiers correctement équipés et formés et de pouvoir s'appuyer sur les

dirigeants compétents et les experts civils qualifiés dont elles ont besoin. Nous sommes également favorables aux réformes de la gestion en vue de renforcer l'efficacité, la responsabilité et la transparence. Les États-Unis étendent leurs efforts pour aider d'autres pays à former et à fournir des unités de polices constituées ayant les compétences et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de ces missions difficiles. Ces unités de police jettent un pont essentiel entre les opérations de maintien de la sécurité à court terme et le travail à long terme dans le domaine de la gouvernance et de l'état de droit. Il importe par ailleurs de mettre un accent particulier sur l'augmentation du nombre de femmes agents de police et soldats de la paix, comme par exemple les femmes indiennes que j'ai rencontrées et qui faisaient un excellent travail au Libéria.

Les États-Unis financent également de nouvelles initiatives de l'ONU en vue d'intégrer la protection des civils à chaque volet des missions, de la planification stratégique aux opérations sur le terrain. Il est désolant de recevoir des informations, qu'elles émanent de l'ONU ou de la presse, indiquant que des civils qui se trouvent près des lieux où sont cantonnés des contingents des Nations Unies continuent d'être la cible d'attaques odieuses et de violences. Il est un endroit où nous devons de toute urgence améliorer la coordination, c'est la République démocratique du Congo (RDC), où la violence sexuelle et sexiste contre les civils a atteint des proportions inimaginables. L'année dernière, après m'être rendue en RDC et avoir rencontré des femmes victimes d'agressions et de viols brutaux, j'ai présidé à l'adoption par le Conseil de la résolution 1888 (2009) pour lutter contre la violence sexuelle dans les zones de conflit. Je suis au regret de dire que nous n'avons pas progressé. J'annonce aujourd'hui que les États-Unis vont verser des fonds supplémentaires pour contribuer à mettre en œuvre cette importante disposition de la résolution 1888 (2009), notamment la mise en place du bureau de la Représentante spéciale et l'intensification des efforts de cette dernière à l'appui de la justice et du principe de responsabilité. Nous allons également contribuer à la formation et à la protection des personnes qui travaillent en RDC pour garantir la responsabilité sur le terrain, mais aussi pour aider la RDC à mettre au point et à appliquer ses propres mécanismes de justice.

Comme c'est le cas depuis toujours, les États-Unis sont déterminés à améliorer l'efficacité des opérations des Nations Unies, pas simplement parce

que nous pensons que c'est la bonne chose à faire, et pas simplement parce que l'impératif humanitaire est si important dans notre système de valeurs, mais parce que nous sommes convaincus que c'est aussi une initiative intelligente et stratégique. Ces missions peuvent contribuer à contenir et à régler des conflits qui autrement engloutiraient des nations et des régions tout entières. Elles peuvent contribuer à empêcher que des États fragiles ne deviennent des États faillis et la source d'une plus grande instabilité. Elles peuvent en outre aider les pays en difficulté à s'engager sur la voie qui leur permettra de devenir des partenaires efficaces. Je parcours des yeux cette salle et je vois des représentants de pays qui ont connu la guerre dans un passé très récent, qui ont été déchirés par des conflits et qui le sont toujours. Ils se sont relevés et contre toute attente, ils ont subvenu à leurs besoins; ils sont maintenant des nations qui contribuent à régler leurs problèmes et ceux des autres.

J'espère donc, Monsieur le Président, que le débat que vous avez porté au premier plan en présidant ce sommet du Conseil de sécurité n'est pas une simple réunion de plus, mais que nous respecterons nos engagements et que nous ferons tout notre possible pour renforcer l'efficacité de l'une des plus importantes missions de l'ONU – le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix. Les États-Unis joueront leur rôle, mais nous devons tout mettre en œuvre pour appuyer ces hommes et ces femmes courageux qui portent ces magnifiques bérets bleus – nous sommes fiers d'eux lorsque nous les voyons – et ne pas nous contenter de les envoyer remplir une mission qui est impossible dès le départ.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. William Hague, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. Hague (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous remercier d'avoir convoqué ce sommet. Étant donné les nouvelles menaces à la sécurité et les nouvelles contraintes économiques qui pèsent sur nous, le présent débat nous fournit l'occasion de réaffirmer notre volonté de renforcer la capacité de l'ONU à prévenir les conflits, à élaborer des accords de paix durables et à maintenir et consolider la paix.

L'instabilité et les conflits ont des effets dévastateurs dans le monde entier. Ils ont une incidence

sur la vie de millions de personnes et sur la prospérité des pays et de régions entières. Vingt-deux des 34 pays les plus éloignés de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont en proie à un conflit ou en sortent à peine. L'instabilité et le désordre fournissent un terrain fertile à l'extrémisme, à la criminalité organisée et au terrorisme – des menaces qui dépassent les frontières des États. Assurer la sécurité nationale est devenu un effort mondial et une responsabilité planétaire. La lutte contre les conflits exige une démarche cohérente, stratégique et intégrée. Au Royaume-Uni, l'une des premières actions du nouveau gouvernement a été de créer un conseil national de sécurité pour coordonner les efforts dans les domaines des affaires étrangères, de la défense et du développement international. À l'ONU, nous avons appuyé la réforme visant à garantir la cohérence entre les activités de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix, objectif auquel se sont attelés le Conseil de sécurité et l'ensemble du système des Nations Unies ces dernières années.

Le véritable test est toutefois de savoir si ces réformes font changer les choses sur le terrain. Nous saluons le dévouement des soldats de la paix des Nations Unies dans le monde entier. Pendant l'année à venir, des défis importants vont continuer de solliciter fortement ces hommes et ces femmes dévoués. Les soldats de la paix vont jouer un rôle essentiel dans l'appui au référendum soudanais; et en République démocratique du Congo, nous demanderons à nos Casques bleus davantage d'efforts et de nouvelles initiatives pour mettre fin aux attaques contre les civils, en particulier les femmes et les enfants.

Toutefois, le maintien de la paix ne peut à lui seul rétablir la stabilité à long terme dans les États fragiles. La consolidation de la paix est essentielle si nous voulons lutter contre les causes sous-jacentes des conflits, notamment la corruption, la haine raciale et la marginalisation. Cela est crucial pour renforcer les capacités des pays à gérer les différends politiques de manière pacifique. Cela est aussi crucial pour mieux aider les pays à rétablir l'état de droit, à réformer les services de sécurité, à consolider la bonne gouvernance et à lancer le développement économique. La consolidation de la paix doit avoir lieu le plus tôt possible afin que les belligérants et l'ensemble de la population aient suffisamment confiance pour s'investir dans un accord de paix.

Au cours de l'année à venir, nous devons voir aboutir cette réforme qui reste inachevée. L'examen

par l'ONU des capacités civiles internationales doit déboucher sur des recommandations claires quant à la manière dont l'ONU peut fournir beaucoup plus rapidement l'expertise nécessaire dans les pays sortant d'un conflit. Cela suppose de faire une bien meilleure utilisation des capacités des organisations régionales et des États Membres, en particulier les États du Sud. Nous devons également utiliser plus efficacement la Commission de consolidation de la paix. Nous approuvons l'examen récent mais nous devons à présent encourager la Commission à s'attaquer aux difficultés réelles qui font obstacle à la consolidation de la paix et à donner au Conseil et aux autres organes des conseils sur les mesures à prendre pour y remédier. Au cours de l'année à venir, le Libéria sera un terrain d'expérimentation pour la Commission de consolidation de la paix. Elle doit contribuer à renforcer les capacités locales afin de maintenir l'état de droit pour que l'ONU puisse transférer la responsabilité du maintien de la sécurité aux autorités nationales.

Si nous voulons réellement régler les conflits, le Conseil de sécurité, en collaboration avec le reste du système des Nations Unies, doit instaurer une véritable culture de la prévention. C'est une question de volonté politique. Le Conseil doit être prêt à se pencher sur des situations à mutation rapide dans des pays qui ne sont pas inscrits à son ordre du jour. Nous devons être partisans d'une analyse régulière des conflits potentiels par le Secrétaire général et les hauts fonctionnaires. Nous devons encourager les experts dans tout le système des Nations Unies à partager les informations sur les signes précurseurs potentiels de conflits. Nos spécialistes des droits de l'homme doivent pouvoir faire part de leurs préoccupations à ceux qui sont à l'affût des signes avant-coureurs de conflit, et nous devons entamer un dialogue plus solide avec les organisations régionales et sous-régionales sur les moyens de prévenir les conflits, notamment sur les sources de conflits, comme l'extraction illégale des ressources naturelles.

Au cours de la prochaine année, pour faire face à ces nouvelles menaces à la sécurité, nous aurons besoin d'apporter des améliorations régulières et des effets durables sur le terrain. Nous devons apporter la preuve qu'au sein de ce conseil, nous nous attaquons aux conflits potentiels. Nous devons montrer que, grâce aux décisions que nous prenons et aux tâches que nous confions, nous réduisons les effets de la violence sur les populations civiles, et nous devons veiller à mettre en

place des secteurs de sécurité nationale avant de retirer les opérations de maintien de la paix, convaincus d'avoir contribué à instaurer une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M^{me} Patricia Espinosa Cantellano, Ministre des affaires étrangères du Mexique, à prendre la parole.

M^{me} Espinosa Cantellano (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de votre initiative d'organiser la présente séance du Conseil afin de débattre au plus haut niveau du renforcement du rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité. Nous remercions également votre délégation pour la manière dont elle dirige les travaux du Conseil.

L'évolution du contexte international oblige cet organe à adapter ses capacités et ses mécanismes afin de faire face de manière efficace et intégrale aux nouveaux défis et menaces qui se posent sur le plan international, en reconnaissant l'interdépendance évidente entre le développement, le respect du droit international, les droits de l'homme et la sécurité. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des menaces qui touchent le monde de manière transversale, comme le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic illicite de drogues, d'armes et de personnes. Aucun pays n'est épargné par ces menaces et aucun pays ne peut non plus y faire face tout seul.

Le Conseil de sécurité, en tant qu'organe suprême et légitime chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément au mandat que lui a confié la Charte des Nations Unies, doit continuer de renforcer ses mécanismes et la portée de ses décisions, pour répondre de manière plus efficace aux menaces pesant sur la stabilité mondiale actuelle, et ne pas se laisser dépasser par la réalité.

Le Mexique estime que nous vivons à une époque où nous disposons des outils et des possibilités pour créer des conditions propices à la réalisation de progrès concrets en matière de paix et de sécurité. Comme très rarement dans son histoire, le Conseil œuvre à la recherche du consensus fondé sur la négociation et dans le cadre du droit international. Les membres permanents entretiennent en outre une relation positive et constructive entre eux, et les membres non permanents forment un groupe exceptionnellement cohérent, attaché à la paix et à la sécurité internationales.

Ces éléments nous indiquent qu'il est possible de renforcer le programme des Nations Unies en matière de maintien de la paix, en mettant l'accent sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix, et en apportant l'appui politique nécessaire à l'instauration d'une paix durable. Notre action doit viser à faire en sorte que les efforts du Conseil de sécurité modifient la donne sur le terrain en tant qu'élément d'une stratégie intégrale et cohérente à long terme, ayant pour but d'instaurer et de consolider durablement la paix, en privilégiant la sécurité de la population civile, notamment des femmes et des enfants. De même, nous devons continuer de promouvoir le respect du cadre juridique international, en veillant à l'application des décisions du Conseil et en s'opposant à l'impunité, en particulier pour les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Nous pensons qu'il faut davantage mettre l'accent sur la prévention des conflits. Le dialogue et le règlement pacifique des différends demeurent essentiels pour consolider la coopération internationale dans le maintien de la paix et de la sécurité, ainsi que pour éliminer les causes structurelles des conflits, par la promotion du développement et de l'utilisation plus rationnelle des ressources. Durant notre mandat au Conseil, nous avons particulièrement mis l'accent sur la promotion du règlement pacifique des différends, sur la diplomatie préventive, sur le respect de l'état de droit ainsi que sur la transparence des méthodes de travail du Conseil, toutes choses qui sont nécessaires pour rendre plus efficaces les capacités de cet organe.

Le Mexique s'est toujours prononcé en faveur du règlement pacifique des différends et il demeure convaincu que le véritable renforcement du rôle de l'ONU dans le monde dépend en grande partie de la mise en œuvre du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Tout au long de son histoire, le Mexique en fut l'un des partisans les plus actifs, ayant recours à l'arbitrage et aux tribunaux internationaux, et préconisant le règlement pacifique des conflits par la médiation dans notre région. Dans une large mesure et grâce à la médiation, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est depuis plusieurs décennies l'une des régions les plus pacifiques de la planète. La médiation a favorisé le règlement des conflits, aussi bien d'ordre politique et idéologique que territorial, et des différends frontaliers. C'est pourquoi nous avons

organisé en 2009 un débat du Conseil de sécurité sur la médiation et le règlement pacifique des différends.

La prévention des conflits et le suivi après les conflits doivent continuer d'être les objectifs principaux de l'Organisation, en s'attaquant à long terme à l'ensemble de leurs causes. Le maintien de la paix et le renforcement des capacités après les conflits, en particulier des capacités civiles, sont des composantes fondamentales de la promotion et du renforcement de l'état de droit.

Nous estimons qu'en 2010, nous avons beaucoup progressé s'agissant de maintenir cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le débat sur la promotion et le renforcement de l'état de droit dans les activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales, organisé en juin dernier, en est la preuve. De même, il convient de signaler les résolutions du Conseil qui exhortent les parties aux conflits armés à respecter le droit international humanitaire, et celles relatives à la protection des groupes vulnérables.

En matière de droit international humanitaire, le Conseil a assumé son rôle de garant collectif conformément au Protocole additionnel I aux Conventions de Genève. Avec la plus grande conviction, nous avons organisé deux séances sur la protection des enfants dans les conflits, dans le but de préserver leurs droits et d'assurer leur réintégration dans un environnement digne, avec des perspectives de croissance et de développement. De même, avec l'appui des membres du Conseil de sécurité, nous avons renforcé les outils de ce conseil grâce à la résolution 1882 (2009), entre autres.

En tant que membre élu du Conseil de sécurité, et également au sein de l'Assemblée générale, le Mexique continuera de contribuer à la création de conditions de stabilité et de paix durable au niveau international, comme il le fait depuis la création de cette organisation, en fondant son action sur les principes de la transparence, de la démocratisation et de l'obligation de rendre des comptes.

Pour terminer, j'exprime l'appui de ma délégation à la déclaration présidentielle que nous adopterons à l'issue de la présente séance, et qui renforcera assurément l'action du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*): J'invite maintenant S. E. M. Bernard Kouchner, Ministre des affaires étrangères de la France, à prendre la parole.

M. Kouchner (France): Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'initiative que vous avez prise d'organiser cette réunion pour réfléchir ensemble à la manière dont nous accomplissons la mission la plus essentielle de l'Organisation des Nations Unies, celle de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Il nous faut être lucides. Les opérations de maintien de la paix sont souvent critiquées, voire rejetées, par les pays hôtes – nous en avons des exemples récents. Elles ont parfois du mal à remplir leur mandat. Elles coûtent cher. Elles ne sont pas toujours aussi réactives qu'elles le devraient et l'impunité avec laquelle ont été perpétrés, encore récemment, des viols de masse dans les Kivus, où pourtant se trouve déployée une opération des Nations Unies disposant de moyens importants, nous a tous révoltés au plus haut point. Tout cela est vrai. Mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Que ferions-nous sans les opérations de maintien de la paix?

Aucune autre organisation internationale n'a de fait la légitimité, la capacité, mais aussi la volonté de faire ce que font au quotidien les Nations Unies à travers le monde. À l'évidence, même si nous sommes tous, bien sûr, partisans de la prévention, en dépit des imperfections du système, nous n'avons encore rien trouvé de mieux pour accompagner et renforcer un processus de paix naissant et donc fragile; pour aider les États qui en ont besoin à recouvrer leurs capacités et à administrer leur territoire, et éviter ainsi le retour à la guerre; pour assurer un regard vigilant de la communauté internationale et permettre aux plus vulnérables de ne pas être seuls devant les bourreaux; en un mot, pour impliquer l'ensemble de la communauté internationale dans le règlement des crises sur lesquelles nous ne voulons pas fermer les yeux.

Cette mission est donc extrêmement ambitieuse, elle est périlleuse, certains diront même qu'elle est utopique. Mais si les Nations Unies ne relèvent pas ce défi, personne ne peut le faire à leur place. Il est donc indispensable que notre conseil, qui a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, je le répète, apprenne de ses succès comme de ses échecs et adapte ses décisions en conséquence.

Monsieur le Président, vous avez, à juste titre, souhaité que cette réunion embrasse l'ensemble des aspects relatifs au maintien de la paix, qu'il s'agisse de la prévention des conflits ou du maintien ou de la consolidation de la paix lorsqu'ils sont achevés. De fait, c'est de plus en plus souvent à tout cela qu'il faut réfléchir ensemble.

Au cœur de ce processus, il y a le maintien de la paix lui-même. Nous y sommes évidemment attachés car, c'est bien sûr, l'une des grandes responsabilités de l'ONU. En effet, des opérations de maintien de la paix dépend la vie de millions de femmes, d'hommes et d'enfants. Des milliers de soldats français et plus de 150 gendarmes et policiers servent d'ailleurs sous casque bleu, comme disait M^{me} Hillary Clinton tout à l'heure en pensant aux bérets, et mon pays contribue à la hauteur de 585 millions de dollars au budget des opérations de maintien de la paix.

Nous avons connu des échecs. Nous avons connu des succès. Dans certains cas, nous avons atteint les limites de ce que nous pouvions attendre des missions. Nous avons aussi connu des tragédies : au Rwanda, dans l'ex-Yougoslavie ou en République démocratique du Congo. Il nous faut nous en souvenir. Nous en avons tiré des leçons.

Nous nous efforçons maintenant de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix soient articulées autour de mandats précis, clairs, hiérarchisés, définis dans la durée lorsque c'est possible, et qu'elles puissent s'appuyer sur des ressources financières, humaines et techniques adaptées et suffisantes. Je regarde le responsable des opérations de maintien de la paix, qui lui me regarde dubitativement.

Nous avons aussi fait évoluer l'action des Nations Unies pour assurer une meilleure protection des populations vulnérables et obtenir des résultats qui s'inscrivent dans la durée. Est-ce que nous avons réussi? Pas tout le temps. Aujourd'hui, le succès des Nations Unies doit être jugé à l'aune de la protection des civils. Il en va de notre crédibilité.

La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) illustrent les défis auxquels nous devons faire face. En République démocratique du Congo, la protection des civils reste la priorité du mandat des Casques bleus. Mais la situation n'est pas maîtrisée, comme le Conseil le sait très bien,

surtout à l'est, comme l'illustre la répétition d'horribles violences à l'égard des civils que j'ai citées tout à l'heure, et notamment, et surtout comme c'est plus facile, à l'égard des femmes.

La formation de la police et de l'armée doit conduire au redéploiement des forces de l'ordre dans les zones libérées, sans vide sécuritaire, et à la restauration durable de l'autorité de l'État congolais, y compris dans le domaine judiciaire, sur l'ensemble du territoire.

Au Darfour, les attaques contre les civils ne sont pas le fruit du hasard. Elles ont été organisées et sont qualifiées de crimes contre l'humanité par la Cour pénale internationale. Dans le climat d'impunité qui règne dans cette région martyre, la MINUAD est en butte à des attaques répétées qui l'empêchent de protéger les civils de façon satisfaisante, même dans les camps. Le Conseil de sécurité devra se pencher sur les moyens de répondre à cette situation.

Au-delà de la nécessité première de protéger les civils, il y a aussi celle d'élaborer des stratégies de sortie de crise qui garantissent un retour durable à la paix, s'agissant en particulier du relèvement économique, social et politique de sociétés souvent déstructurées par les conflits.

Pour accompagner ces évolutions, nous avons pris des mesures afin de restaurer l'efficacité du Conseil de sécurité. Le changement est là, il faut nous en féliciter et saluer l'engagement du Secrétariat qui a su s'adapter au nouveau mode de fonctionnement et aux nouvelles relations que le Conseil a voulu établir entre tous les acteurs. Toutefois, il reste beaucoup à faire.

Monsieur le Président, merci encore d'avoir organisé cette réunion. Nous devons poursuivre notre travail pour assurer un renforcement de la chaîne de commandement des opérations – qui a commencé –, pour améliorer la coopération avec les pays fournisseurs de contingents et aussi pour assurer un suivi politique, militaire et financier plus rigoureux des opérations de maintien de la paix. Nous devons renforcer notre travail sur les ressources et sur l'exécution des budgets – Celso Amorim le disait tout à l'heure –, en nous assurant que le Conseil dispose, lorsqu'il prend ses décisions, d'une bonne compréhension de leur impact opérationnel et financier et de leur avenir. Nous devons aussi passer régulièrement en revue la stratégie, l'équilibre, la composition et le volume des opérations.

Les opérations de maintien de la paix sont l'expression de l'engagement de la communauté internationale. Je salue tous ceux qui y sont responsables, impliqués et parfois victimes. Ces opérations doivent créer une paix durable – facile à dire –, elles n'ont pas vocation à durer éternellement. Il faut ensuite consolider ces acquis, et s'assurer de la mise sur pied d'une véritable stratégie de transition.

C'est pourquoi il est d'une importance primordiale que nous apprenions à mieux gérer les phases de transition et de retrait des missions de la paix. Sur ce plan aussi, un effort considérable a été réalisé au cours des dernières années et des succès ont été obtenus, marqués par le transfert progressif des responsabilités aux autorités nationales et le retrait ordonné de plusieurs opérations de maintien de la paix. Je pense au Burundi, au Sierra Leone et au Cambodge. On oublie les succès, au nom des critiques légitimes.

Nous avons besoin de progresser encore. Nous comptons sur la Commission de consolidation de la paix qui a été évoquée, pour apporter une réponse à la nécessité d'assurer une meilleure cohérence de l'action de la communauté internationale dans les phases de sortie de conflit. On pense que l'opération étant finie, les problèmes sont terminés. Ils commencent.

L'enjeu de la consolidation de la paix doit être pris en compte dès la première étape de la gestion d'une crise, pour anticiper sur les conditions et les mécanismes de sortie de crise. Cela nous oblige aujourd'hui à évaluer les risques associés à de nouvelles menaces telles que le trafic de drogue, la traite d'êtres humains, le crime organisé et même la corruption, qui ont un fort potentiel de déstabilisation dans les pays fragiles.

Enfin, il faut bien le dire, l'effort que la communauté internationale consent en ordonnant une opération de maintien de la paix appelle un engagement sûr du pays hôte. Le contrat politique passé doit être dénoué lorsque la paix est durablement rétablie. Il n'est en tout cas pas acceptable qu'un gouvernement puisse signifier son congé à une mission des Nations Unies ou décider de son retrait sans concertation, et surtout sans donner d'assurance crédible qu'il est bien en mesure de prendre le relais. Je sais que ce n'est pas facile et que nous sommes face à des situations semblables.

Monsieur le Président, le débat que vous avez pris l'initiative d'organiser et qui est conclu par une déclaration remarquable nous permet de dire à nouveau

notre engagement en faveur du maintien de la paix et notre volonté d'en améliorer encore l'efficacité. Soyez assuré que la France ne ménagera pas ses efforts pour progresser dans la mise en œuvre de notre feuille de route commune.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire quelques observations en ma qualité de représentant de la Turquie.

Après avoir écouté tous les membres du Conseil et les précieuses idées qu'ils nous ont présentées sur la base de leur propre expérience, je peux aisément affirmer que l'objectif de cette réunion est d'ores et déjà largement atteint. Cet échange de vues s'avère particulièrement important pour mon pays, la Turquie, qui se trouve au confluent de risques et de menaces conventionnels et asymétriques, dominant une immense zone qui va des Balkans au Moyen-Orient, de la mer Noire à la Méditerranée et du Caucase à l'Asie centrale. La Turquie est donc souvent confrontée à une grande variété de problèmes touchant à sa propre sécurité et au-delà, et elle s'efforce de contribuer à la paix et à la stabilité dans cette vaste région.

Ce faisant, et comme de nombreux autres membres de la communauté internationale, nous nous appuyons sur une large gamme d'outils à notre disposition, parmi lesquels la médiation, la diplomatie préventive, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. D'ailleurs, la Turquie est particulièrement reconnue depuis un certain temps pour ses efforts actifs en matière de médiation et de facilitation. Il ne s'agit pas d'une coïncidence : nous considérons ces efforts de prévention comme la manière la plus rentable et la plus efficace de résoudre les différends potentiels ou existants. Nous bénéficions également d'un tout comparatif en la matière et des capacités pour ce faire. À ce titre, nous attachons une grande importance au renforcement et à l'amélioration des capacités de prévention au sein de la communauté internationale.

En ce qui concerne les conflits en cours, par ailleurs, nous sommes un important fournisseur d'effectifs militaires et de police à nombre de missions de maintien de la paix des Nations Unies et missions internationales. De plus, nous participons activement à un large éventail d'activités de consolidation de la paix, y compris des programmes d'aide au développement, afin d'aider à créer les conditions d'une paix durable. Les leçons que nous avons tirées

de ces expériences peuvent également éclairer la discussion d'aujourd'hui.

Sur le plan, tout d'abord, de la diplomatie préventive, la communauté internationale doit mieux coordonner ses activités. Compte tenu du contexte actuel en matière de sécurité, caractérisé par sa complexité et ses dimensions multiples et indissociables, toutes les principales parties prenantes se doivent de collaborer, et cette coopération doit commencer au sein même des Nations Unies. Le Conseil de sécurité, notamment, doit tendre la main à ses partenaires, au sein du système des Nations Unies comme à l'extérieur et mieux en utiliser les atouts respectifs dans l'intérêt de nos objectifs communs.

Deuxièmement, la conception de la paix et de la sécurité du Conseil doit être plus exhaustive et plus stratégique. Jusqu'à présent, nous avons eu tendance à utiliser nos outils opérationnels de façon essentiellement séquentielle, avec, dans cet ordre, la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. Pourtant, d'après notre expérience, il semblerait que procéder selon cette séquence, de façon uniforme et linéaire nous freine dans tous les domaines et crée des problèmes d'efficacité. Nous devrions pouvoir définir une stratégie politique globale, en intégrant tous ces outils à un cadre cohérent. Ainsi, la médiation et la facilitation ne doivent pas être considérées comme de simples moyens d'obtenir certains accords. Il est essentiel de maintenir ce type d'efforts tout au long de la mise en œuvre des accords de paix également.

De la même manière, le maintien de la paix, processus qui n'a cessé de gagner en complexité et en robustesse, ne doit pas être limité aux opérations de stabilisation exécutées par les forces policières et militaires. Afin d'en garantir le succès à long terme, nous devons tenir compte dans nos mandats de maintien de la paix de la perspective de consolidation de la paix à court et long terme. À cet égard, les synergies critiques entre sécurité et développement, ou entre droits de l'homme, démocratie et sécurité, doivent être prises en compte. Les causes profondes des conflits doivent être abordées au plus tôt si l'on veut pouvoir créer les conditions d'une paix et d'une stabilité durables. De même, les capacités civiles nécessaires à la bonne gouvernance, à l'état de droit, au respect des droits de l'homme et au développement économique et humain doivent être améliorées aux niveaux national et international.

Enfin, nous devons reconnaître que nous opérons dans un contexte de sécurité évolutif, qui est, de plus, relativement imprévisible. En effet, les risques et les menaces auxquels nous sommes confrontés sont en perpétuelle mutation, ce qui exige que nous adaptions notre action et nos réponses en conséquence. Or, malgré des efforts ciblés, le Conseil a jusqu'ici fait preuve d'une certaine lenteur à s'adapter à l'évolution des circonstances.

Afin de pallier cette faiblesse, l'interaction entre le Conseil et les États non membres doit être plus fréquente, plus transparente et plus prospective. Le Conseil doit également renforcer ses capacités en matière d'alerte rapide et d'évaluation, et assouplir ses mécanismes de financement. Il reste encore de nombreux sujets connexes que nous pourrions aborder ici, mais le temps nous est compté. Je m'arrêterai donc là, en réitérant l'espoir que cette réunion permettra d'insuffler une nouvelle énergie aux efforts consacrés par le Conseil au maintien de la paix et de la sécurité.

Dans ce territoire encore largement inconnu qu'est le XXI^e siècle, il ne fait aucun doute que l'efficacité du Conseil de sécurité doit être renforcée s'il veut accomplir sa mission première de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le débat

d'aujourd'hui a démontré que cet objectif commun était tout à fait à notre portée. Nous devons maintenant prendre les mesures concrètes qui s'imposent pour l'atteindre. La Turquie sera toujours aux côtés du Conseil et de la communauté internationale dans cette noble et juste action.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président sur le sujet du débat d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil des précieuses contributions qu'ils ont apportées à cette déclaration. Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2010/18.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Je tiens à remercier tous les chefs d'État et de gouvernement, les ministres et le Secrétaire général de leur contribution à cet important débat. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé ses délibérations.

La séance est levée à 17 h 30.